

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 062-256200742-20230329-DELIB2023031F-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 29 MARS 2023

Convocation adressée aux délégués le :

23 mars 2023

Délégués :

• En exercice: 49

• Présents : 29

• Votants: 45

Délibération mise en ligne

le:

4 avril 2023

Délibération certifiée exécutoire le :

4avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 23 mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents: M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, Mme Véronique DERANSY, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD.

<u>Etaient excusés</u>: M. Kévin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Patrice FRERE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration: Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Jean-Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMEZ, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Madame Leslie DZIURLA, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Monique ZARABSKI à Monsieur Patrick PIQUET BACQUET, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

L'article 11 de la Loi du 8 février 1995 prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Le bilan est annexé au compte administratif de la collectivité et porté sur les fonds de terre et les bâtiments (Article 518 du Code Civil).

Cessions se rapportant à l'exercice 2022 :

Budget annexe Terrains:

Vente au CONSEIL DEPARTEMENTAL du PAS-DE-CALAIS d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré sections AS n°376, AS n°379, AS n°389, AS n°390 et AS n°391, soit 40298 m² moyennant le prix principal de 42 313 euros, selon délibération n°1A du 22 octobre 2009 et acte de vente du 8 décembre 2021;

1F -

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 062-256200742-20230329-DELIB2023031F-DE

- Vente à la société HC IMMO, dans le cadre de l'implantation HYDROLINE, d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré sections AS n°420 et AE n°493, soit 2865 m² moyennant le prix principal de 71 625 euros, selon délibération n°6 du 24 février 2022 et acte de vente du 24 juin 2022;
- Vente à la société PROLOGIS France LXXVIII, dans le cadre de l'implantation PROLOGIS DC3, d'un terrain sis DOUVRIN, cadastré sections AC n°738, AD n°716, AD n°717 et AE n°1053, soit 97527 m² moyennant le prix principal de 1 950 540 euros, selon délibération n°4 du 30 mars 2022 et acte de vente du 12 mai 2022;
- Vente à la société BATIROC BPL, dans le cadre de l'implantation MAZUREAU, d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré sections AS n°407, AS n°410, AS n°423 et AS n°425, soit 118261 m² moyennant le prix principal de 1 801 200 euros, selon délibérations n°6 du 12 février 2020, n°2 du 29 juin 2022, n°4 du 19 octobre 2022 et acte de vente du 9 novembre 2022;
- Vente à la société SCI GTF MARQUION, pour le compte de la Société THERMIE FRANCE, d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré sections AE n°492, soit 3082 m² moyennant le prix principal de 77 050 euros, selon délibération n°2 du 15 décembre 2021 et acte de vente du 9 novembre 2022.

Budget Principal:

- Vente à la commune de BILLY-BERCLAU d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré section AP n°601, soit 864 m² à l'euro symbolique, selon délibération n°5 du 15 décembre 2021 et acte de vente du 22 juin 2022;
- Vente à la société MG IMMO d'un terrain sis BILLY-BERCLAU, cadastré section AO n°357, soit 118 m² moyennant le prix principal de 1 743.84 euros, selon délibérations n°11 du 12 février 2020, n°5 du 15 décembre 2021 et acte de vente du 16 septembre 2022.

Acquisitions se rapportant à l'exercice 2022 :

Néant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

André KUCHCINSKI